



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE **decis** 2.5 CE

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET  
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



**POISON**

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : DELTAMÉTHRINE 25 GRAMMES PAR LITRE

N° D'HOMOLOGATION : 17305 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.  
100 – 3131 114<sup>th</sup> Avenue SE  
Calgary, Alberta T2Z 3X2  
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX. NE PAS METTRE DANS LES YEUX.** Irritant pour la peau. Éviter le contact. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer. Mettre des vêtements protecteurs y compris une chemise à manches longues et des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial et un respirateur pendant la manipulation ou la pulvérisation. Entreposer dans le contenant d'origine. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif s'il est absorbé par la peau. Ne pas mettre dans les yeux. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni entreposer à proximité. Tenir à l'écart du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

**TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LES ORGANISMES AQUATIQUES.** Ne pas appliquer lorsqu'il y a risque de contamination des cours d'eau, des lacs, des étangs ou de l'eau utilisée par le bétail ou à des fins domestiques. Ce produit contient des distillats de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Il faut toujours prévoir des tampons non traités autour des zones écologiquement fragiles (p. ex., marécages, bourbiers, maisons, bâtiments agricoles). La profondeur de la zone tampon dépend du mode d'application. **TOXIQUE POUR LES ABEILLES ET LES AUTRES INSECTES UTILES.** Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**PREMIERS SOINS : EMPORTER LE CONTENANT, L'ÉTIQUETTE OU PRENDRE NOTE DU NOM DU PRODUIT ET DE SON NUMÉRO D'HOMOLOGATION LORSQU'ON CHERCHE À OBTENIR UNE AIDE MÉDICALE.** Ce produit contient du xylène. **EN CAS D'INGESTION, NE PAS** donner de liquides. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu l'instruction d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Garder le patient allongé au chaud et calme. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT.** **DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX.** **EN CAS D'ÉCLABOUSSURES DANS LES YEUX,** rincer à grande eau pendant 15 minutes et consulter un médecin. **SI LE PRODUIT ENTRE EN CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS,** enlever les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. **EN CAS D'INHALATION,** éloigner le patient du lieu de l'exposition.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Le traitement de l'empoisonnement doit être symptomatique et de soutien. Si le produit a été ingéré, procéder à un lavage d'estomac en veillant à éviter toute

aspiration. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**ENTREPOSAGE :** Ce produit NE PEUT être entreposé en deçà du point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, engrais, plantes et denrées. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis 2.5 CE

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET  
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : DELTAMÉTHRINE 25 GRAMMES PAR LITRE

N° D'HOMOLOGATION : 17305 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.  
100 – 3131 114<sup>th</sup> Avenue SE  
Calgary, Alberta T2Z 3X2  
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER :**  
**CORROSIF POUR LES YEUX. NE PAS METTRE DANS LES YEUX.** Irritant pour la peau. Éviter le contact. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer. Mettre des vêtements protecteurs y compris une chemise à manches longues et des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial et un respirateur pendant la manipulation ou la pulvérisation. Entreposer dans le contenant d'origine. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif s'il est absorbé par la peau. Ne pas mettre dans les yeux. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni entreposer à proximité. Tenir à l'écart du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

**TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LES ORGANISMES AQUATIQUES.** Ne pas appliquer lorsqu'il y a risque de contamination des cours d'eau, des lacs, des étangs ou de l'eau utilisée par le bétail ou à des fins domestiques. Ce produit contient des distillats de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Il faut toujours prévoir des tampons non traités autour des zones écologiquement fragiles (p. ex., marécages, bourbiers, maisons, bâtiments agricoles). La profondeur de la zone tampon dépend du mode d'application. **TOXIQUE POUR LES ABEILLES ET LES AUTRES INSECTES UTILES.** Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**PREMIERS SOINS : EMPORTER LE CONTENANT, L'ÉTIQUETTE OU PRENDRE NOTE DU NOM DU PRODUIT ET DE SON NUMÉRO D'HOMOLOGATION LORSQU'ON CHERCHE À OBTENIR UNE AIDE MÉDICALE.** Ce produit contient du xylène. **EN CAS D'INGESTION, NE PAS** donner de liquides. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu l'instruction d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Garder le patient allongé, au chaud et calme. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT.** **DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX. EN CAS D'ÉCLABOUSSURES DANS LES YEUX,** rincer à grande eau pendant 15 minutes et consulter un médecin. **SI LE PRODUIT ENTRE EN CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS,** enlever les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. **EN CAS D'INHALATION,** éloigner le patient du lieu de l'exposition.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Le traitement de l'empoisonnement doit être symptomatique et de soutien. Si le produit a été ingéré, procéder à un lavage d'estomac en veillant à éviter toute aspiration. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**ENTREPOSAGE :** Ce produit NE PEUT être entreposé en deçà du point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, engrais, plantes et denrées. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

#### ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner..

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide **decis 2,5 CE** contient un insecticide du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide **decis 2,5 CE** et à d'autres insecticides du Groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'insecticide **decis 2,5 CE** ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain où à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847.

#### INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATION DE L'INSECTICIDE decis 2.5 CE SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES :

Sur les sols très organiques (terres noires), il est nécessaire de prendre un soin particulier pour l'application de l'insecticide decis 2.5 CE. Ne pas appliquer plus de 400 mL d'insecticide decis 2.5 CE par hectare. Sur les sols organiques, l'insecticide decis 2.5 CE ne doit être appliqué QU'UNE SEULE FOIS durant chaque saison de croissance, soit avant le 1<sup>er</sup> août.

#### APPLICATION AÉRIENNE :

L'insecticide decis 2.5 CE peut être appliqué par avion sur le blé, l'orge, l'avoine, le lin, le colza (canola), la moutarde, les pommes de terre et le tournesol. Le nombre d'applications permises chaque année peut varier d'une culture à l'autre. Par conséquent, LIRE L'ÉTIQUETTE attentivement avant l'application.

EXERCER UNE GRANDE PRUDENCE LORS DE L'APPLICATION AÉRIENNE D'UN INSECTICIDE, D'UN HERBICIDE OU D'UN FONGICIDE. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans que le danger soit apparent. SUIVRE CES INSTRUCTIONS À LA LETTRE!

Pour appliquer l'insecticide decis 2.5 CE par avion, un épandage uniforme est essentiel. Pour obtenir un épandage uniforme, l'utilisation de buses et de pressions de pulvérisation qui permettent la formation de petites gouttelettes (150 à 250 microns) est recommandée.

Appliquer l'insecticide decis 2.5 CE dans au moins 11 à 22 litres d'eau par hectare, à une pression d'au moins 200 kPa. Pour obtenir de meilleurs résultats, utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme. NE PAS UTILISER DE BUSES DE TYPE RAINDROP. Suivre les autres instructions sur l'étiquette pour ce qui est de la dose appropriée, de la période d'application et des restrictions relatives aux récoltes.

NOTE : S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) comportent la bonne concentration de l'insecticide decis 2.5 CE et d'eau avant de débiter l'application.

NE PAS appliquer l'insecticide decis 2.5 CE par avion lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h. Prévoir un tampon de 100 mètres entre le bord du champ traité et les zones écologiquement fragiles (par exemple, marécages, bourbiers, rivières, maisons, bâtiments agricoles). Si une zone tampon de 100 mètres ne peut être maintenue, alors seule une application au sol doit être effectuée. Dans ce cas-ci, une zone tampon de 15 mètres doit être respectée. L'insecticide decis 2.5 CE est très toxique pour les organismes aquatiques et les poissons et il faut éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans ces zones.

ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE PRÉVALENT OU PENDANT LES PÉRIODES DE CHALEUR EXTRÊME (températures supérieure à 25°C), ce qui risque de réduire le degré de suppression. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'insecticide decis 2.5 CE est appliqué pendant la partie la plus fraîche du jour (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

## INSTRUCTIONS RELATIVES À L'APPLICATION AÉRIENNE :

### Mode d'emploi :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### Mises en garde concernant l'utilisation :

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* tronc commun - Utilisation des pesticides et Module -Pulvérisation aérienne (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.
- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appelez Bayer CropScience au 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques contactez le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

#### MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL :

Sauf indication contraire, appliquer l'insecticide decis 2.5 CE dès l'apparition des insectes et répéter le traitement au besoin pour maintenir l'éradication. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir un épandage uniforme. Un plus grand volume d'eau peut être nécessaire lorsque les feuilles sont denses et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Le mouillage intégral de toutes les plants est essentiel pour obtenir de bons résultats. Il est suggéré de suivre les recommandations du calendrier provincial de pulvérisations.

NOTE : Lorsqu'on utilise de l'équipement de pulvérisation terrestre, s'assurer de maintenir une zone tampon de 15 mètres autour des zones écologiquement fragiles (p. ex., marécages, bourniers, maisons, bâtiments agricoles). Consulter la section de la présente étiquette portant sur l'application aérienne pour connaître les mises en garde appropriées relatives à l'utilisation de l'équipement de pulvérisation aérien. L'insecticide decis 2.5 CE peut être appliqué par avion uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est indiqué.

#### NOTE :

Lorsqu'une échelle de doses est donnée dans le mode d'emploi, la dose la plus élevée doit être utilisée :

1. lorsque le couvert de la culture est dense et que le feuillage empêche la pénétration du produit pulvérisé;
2. lorsqu'on note la présence de différents stades de croissance (p. ex., premier au cinquième stade nymphal chez les sauterelles OU larves et adultes du doryphore de la pomme de terre);
3. lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS APPLICATION AU SOL	DOSE
Luzerne Production de semence seulement	Charançon postiche de la luzerne, Punaises	Appliquer en présence des insectes ou selon les recommandations provinciales. Utiliser la dose la plus élevée en présence du charançon postiche de la luzerne	400-500 mL/ha dans 200-300 L d'eau par ha.

NE PAS APPLIQUER PLUS D'UNE FOIS PAR ANNÉE.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 20 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX DES FOURRAGES RÉCOLTÉS DANS LES 90 JOURS SUIVANT LA RÉCOLTE.

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS APPLICATION AU SOL	DOSE
Pommes	Puceron vert du pommier	Appliquer selon les recommandations provinciales, habituellement 17 à 21 jours après la chute des pétales (stade du calice).	400 mL/ha (135 mL/1000 L d'eau)
	Punaise brune du pommier, punaise de la molène	Appliquer en présence des insectes. Suivre les recommandations provinciales.	400 mL/ha (135 mL/1000 L d'eau)
	Cécidomyie du pommier	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	400-500 mL/ha (135-170 mL/1000 L d'eau)
	Carpocapse de la pomme	Appliquer 7 à 10 jours après la chute des pétales (stade du calice). Répéter les traitements à intervalles de 10 jours jusqu'à un maximum de 3 applications.	400-500 mL/ha (135-170 mL/1000 L d'eau)
	Mineuse (adultes seulement)	Appliquer dès l'apparition des adultes. On recommande une application uniforme sur le tronc et les branches charpentières. L'insecticide <b>decis 2.5 CE</b> n'est pas efficace pour supprimer les oeufs de larves mineuses et doit être utilisé pour prévenir la réinfestation des générations d'adultes.	500 mL/ha (170 mL/1000 L d'eau)
	Arpenteuse tardive	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	300 mL/ha (100 mL/1000 L d'eau)
	Tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques,	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	400 mL/ha (135 mL/1000 L d'eau)

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
	tordeuse pâle du pommier, pique-bouton du pommier		
	Cicadelle blanche du pommier	Pulvériser en présence d'un grand nombre d'adultes.	400 mL/ha (135 mL/1000 L d'eau)

NE PAS APPLIQUER decis 2.5 CE LORSQUE LES POMMIERS SONT EN FLEURS.  
NE PAS APPLIQUER decis 2.5 CE PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.  
NE PAS APPLIQUER decis 2.5 CE DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.

		APPLICATION AU SOL	
Asperge	Criocère de l'asperge	L'application doit se faire au printemps avant la ponte des oeufs. L'application doit avoir lieu après la coupe des turions. Répéter le traitement au besoin.	400 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.

NE PAS APPLIQUER SUR LES ASPERGES AVANT LA COUPE DES TURIONS.

		APPLICATION AU SOL	
Bleuets	Lieuse	Appliquer au stade du bourgeonnement (tout juste avant le débourrement).	300 mL/ha
	Arpenteuse de Bruce	Appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Éviter de pulvériser pendant la floraison.	250 mL/ha

Appliquer sur les bleuets nains dans 100 à 200 litres d'eau par hectare.  
Appliquer sur les bleuets en corymbes dans 1 200 à 1 500 litres d'eau par hectare.  
NE PAS APPLIQUER DANS LES 14 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS APPLICATION AU SOL	DOSE
Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur	Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse teigne des crucifères	Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages. Répéter le traitement aux 10 jours, au besoin.	300-400 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.
	Altise (chou seulement)	Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. Répéter le traitement aux 10 jours, au besoin. En cas d'infestation grave, l'application doit se faire également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	300-400 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.

NE PAS APPLIQUER SUR LES CHOUX DE BRUXELLES DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

NE PAS APPLIQUER SUR LE BROCOLI, LE CHOU ET LE CHOU-FLEUR DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

PEUT ÊTRE UTILISÉ UNE FOIS PAR SAISON SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES. POUR RÉDUIRE LES RÉSIDUS, APPLIQUER AVANT LE 1<sup>ER</sup> AOÛT (CONSULTER LES INSTRUCTIONS FOURNIES PLUS HAUT DANS CETTE BROCHURE).

Maïs (cultivé et de semence)	Pyrale du maïs	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi.	500-600 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
------------------------------------	----------------	--	---

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS APPLICATION AU SOL	DOSE
Chou fourrager	Fausse-arpenteuse du chou, fausse teigne des crucifères, piéride du chou, pyrale pourpre du chou	Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages. Répéter le traitement aux 10 jours, ou au besoin.	400 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha.

Pêches	Petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher	APPLICATION AU SOL L'application doit se faire lorsque les insectes sont visibles.	400 mL/ha (135 mL/1000 L d'eau)
--------	--	---	---------------------------------

NE PAS APPLIQUER LORSQUE LES PÊCHERS SONT EN FLEURS.  
NE PAS APPLIQUER PLUS D'UNE FOIS PAR ANNÉE.  
NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

Poires	Psylle du poirier	APPLICATION AU SOL ADULTES HIVERNANTS (C.-B. seulement) Appliquer dès l'apparition des insectes au printemps.	400 mL/ha (135 mL/1000 L d'eau)
		NYMPHES ET ADULTES (Est et Ouest) Appliquer dès l'apparition des nymphes et des adultes. Suivre les recommandations sur le calendrier. Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.	700 mL/ha (235 mL/1000 L d'eau)

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
----------	----------	--	------

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 7 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

decis 2.5 CE NE SUPPRIME PAS LE PSYLLE DU POIRIER AU STADE DE LA CARAPACE DURE.

Poivrons	Pyrale du maïs	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore ou dès les premiers signes de dommages. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 7 jours.	500-600 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha
----------	----------------	---	---

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	APPLICATION AU SOL Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.	200-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
	Altise de la pomme de terre	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. L'insecticide decis 2.5 CE ne supprime que les insectes présents. En cas de forte infestation d'altises, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ. Ne pas appliquer aux cultures adjacentes.	200-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha
	Puceron de la pomme de terre, puceron du nerprun	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à	500 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
		un maximum de 2 applications par année. L'insecticide decis 2.5 CE ne supprime PAS le puceron vert du pêcher.	
	Altise du tubercule	Appliquer pour supprimer la première génération d'altises adultes. Répéter le traitement au besoin.	300-400 mL/ha dans 600 L d'eau par ha
	Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle, altise	APPLICATION AÉRIENNE Faire jusqu'à 2 applications par saison, au besoin. Lire les instructions spéciales sur l'application aérienne à l'avant de la brochure. Respecter une zone tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau.	200-300 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha

NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.  
PEUT ÊTRE UTILISÉ UNE FOIS PAR SAISON SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES.  
POUR RÉDUIRE LES RÉSIDUS, APPLIQUER AVANT LE 1<sup>ER</sup> AOÛT (CONSULTER LES INSTRUCTIONS FOURNIES PLUS HAUT DANS CETTE BROCHURE).

Colza (canola), moutarde	Altise	APPLICATION AU SOL Appliquer dès la présence d'insectes. l'insecticide decis 2.5 CE ne supprime que les insectes présents. L'application doit se faire lorsque les altises se nourrissent. En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ. Ne pas appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.	200-300 mL/ha dans 100 L d'eau par ha.
--------------------------	--------	--	--

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS APPLICATION AÉRIENNE	DOSE
		Faire une application par saison, au besoin. Lire les instructions spéciales sur l'application aérienne à l'avant de la brochure. Respecter une zone tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau.	200-300 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha

NE PAS APPLIQUER DANS LES 14 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

		APPLICATION AU SOL	
Brise-vent	Livrée des forêts	Appliquer lorsque les larves se nourrissent afin d'obtenir de meilleurs résultats. Un épandage uniforme est essentiel à une bonne suppression.	90 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement
Fraises	Punaise terne	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. L'insecticide decis 2.5 CE ne supprime PAS l'anthonome de la fleur du fraisier.	400 mL/ha (135 mL/1000 L d'eau)

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 14 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

		APPLICATION AU SOL ADULTES	
Tournesol	Chrysomèle du tournesol	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Les cultures doivent être traitées entre le stade cotylédon et le stade 2 feuilles.	200 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha.

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS APPLICATION AÉRIENNE ADULTES ET LARVES	DOSE
		Appliquer une fois par saison lorsque les insectes sont présents ou aux premiers signes de dommages. Les têtes doivent être bien examinées pour y déceler des larves. Il est préférable de faire l'application au crépuscule lorsque les insectes se nourrissent. Lire les instructions spéciales sur l'application aérienne à l'avant de la brochure. Respecter une zone tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau.	200 mL/ha dans 11-22 L d'eau

NE PAS APPLIQUER PLUS D'UNE FOIS PAR ANNÉE.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 70 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

		SERRE	
Tabac	Ver gris	Appliquer dès les premiers signes de dommages. Les plants doivent être pulvérisés le soir.	8 mL dans 15 L d'eau par 100 m <sup>2</sup> de lit de semence
		APPLICATION AU SOL - SEIGLE OU BLÉ COMME CULTURE DE COUVERTURE	200 mL/ha dans 200- 500 L d'eau par ha
		Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent, habituellement le soir. Appliquer au moins 5 jours avant le labour.	
		TRAITEMENT DU SOL EN PRÉSEMIS	400-800 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
		Appliquer au moins 5 jours avant le repiquage. Ne pas déranger le sol avant le	

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
		repiquage. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le sol est sec.	
		TRAITEMENT EN POSTSEMIS Appliquer lorsque les insectes sont présents ou dès les premiers signes de dommages.	400 mL/ha dans 200-500 L d'eau comme épandage généralisé
		Pour supprimer les vers gris et les mauvaises herbes annuelles qui germent, mélanger en cuve decis 2.5 CE avec Enide 50 W. L'application du mélange doit se faire immédiatement après le repiquage. Appliquer en une bande de 25 cm au-dessus du rang. En cas d'infestation grave, l'application doit se faire également le long des clôtures et sur une bande de 15 mètres dans les cultures-abri adjacentes.	400 mL/ha de decis 2.5 CE plus 13,5 kg/ha d'Enide 50 W dans 200-500 L d'eau par ha

NE PAS APPLIQUER DANS LES 45 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

Tomates	Doryphore de la pomme de terre	APPLICATION AU SOL Appliquer en présence des insectes ou lorsque les signes de leur présence sont évidents. Répéter au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas d'infestation grave.	200-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
---------	--------------------------------	---	--

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
----------	----------	--	------

NE PAS APPLIQUER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.  
 PEUT ÊTRE UTILISÉ UNE FOIS PAR SAISON SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES.  
 POUR RÉDUIRE LES RÉSIDUS, APPLIQUER AVANT LE 1<sup>ER</sup> AOÛT (CONSULTER LES  
 INSTRUCTIONS FOURNIES PLUS HAUT DANS CETTE BROCHURE).

RÉSISTANCE : Le doryphore de la pomme de terre est connu pour devenir résistant aux insecticides après un emploi répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. **decis** doit être utilisé en alternance avec des insecticides affichant un mode d'action différent. Consultez votre conseiller agricole relativement aux stratégies de gestion de la résistance et aux pratiques recommandées de gestion des parasites pour votre région.

Blé, orge, avoine, lin	Ver gris	APPLICATION AU SOL OU AÉRIENNE	400 mL/ha dans
		Appliquer une fois par saison lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Pour de meilleurs résultats, appliquer le soir. Ne pas déranger le sol après l'application.	110 L d'eau par ha.

En cas d'infestation grave, une application doit aussi être faite le long des clôtures et sur une bande de 15 mètres autour du champ. **NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES NON HOMOLOGUÉES.**

Lire les instructions spéciales sur l'application aérienne dans cette brochure. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la culture et tout plan d'eau, pour l'application au sol, et de 100 mètres pour l'application aérienne.

Blé, orge, avoine, lin	Sauterelle	APPLICATION AU SOL	200-300 mL/ha
		Appliquer en présence des jeunes insectes ou des signes de dommages. Appliquer lorsque les sauterelles sont au stade nymphal 2-4. Pour obtenir un meilleur	dans 100-200 L d'eau par ha.

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
		degré de suppression, faire l'application avant la formation des ailes. En cas d'infestation grave, une application doit aussi être faite le long des clôtures et sur une bande de 15 mètres autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES NON HOMOLOGUÉES. La dose la plus élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles aux derniers stades nymphaux est élevée et que le couvert végétal est dense, ce qui empêche la pénétration.	
		APPLICATION AÉRIENNE Lire les instructions spéciales sur l'application aérienne dans cette brochure. Prévoir une zone tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau.	300 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.

NE PAS APPLIQUER SUR LE BLÉ, L'ORGE ET LE LIN DANS LES 40 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE DANS LES 31 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.  
NE PAS FAIRE PLUS DE 3 APPLICATIONS PAR ANNÉE.

DECIS 2.5 CE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR UN MAXIMUM DE 2 APPLICATIONS AÉRIENNES PAR ANNÉE.

Cultures commerciales de fleurs en serres (chrysanthèmes, cinéraires, lis de Pâques, géraniums)	Thrips des petits fruits	Application foliaire Appliquer comme pulvérisation à volume élevé en utilisant un pulvérisateur à air comprimé. Utiliser de 70 à 100 mL de produit formulé par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement pour obtenir un épandage uniforme (soit 1 100 L/ha). Trois applications à intervalles de 5 à 7 jours peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression. Consulter les	70-100 mL par 100 L d'eau
---	--------------------------	--	---------------------------

CULTURES

INSECTES

MÉTHODE  
D'APPLICATION ET  
RECOMMANDATIONS  
conseillers locaux en serriculture  
pour connaître les périodes  
d'application, savoir comment  
identifier les thrips et obtenir des  
données sur la rotation des  
produits agrochimiques afin de  
réduire les risques de résistance.

DOSE

NE PAS APPLIQUER DANS LES 7 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DES FLEURS.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT AVEC DES NÉBULISATEURS THERMIQUES.

DÉLAI D'ATTENTE : Prévoir 12 heures entre l'application et le retour dans la zone traitée.

Les travailleurs qui manipulent du feuillage traité doivent porter des gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTION : Toutes les espèces et variétés n'ont pas été testées. Pour le traitement de grandes quantités de plantes d'une même variété, traiter d'abord quelques plantes et observer les symptômes avant d'appliquer à grande échelle.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )